



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022-2023



Les inscriptions scolaires pour toute première inscription à l'école (nés en 2019) ou pour une arrivée sur la commune, seront à effectuer en **Mairie de Ville-en-Sallaz** :

DU LUNDI 7 FEVRIER AU LUNDI 21 MARS 2022

Aux horaires suivants :

- Le lundi : 10h-12h / 14h-17h30
- Le mardi et le jeudi : 8h30-12h
- Le vendredi de 8h30-12h / 14h-17h30

Muni des documents suivants :

- ✓ Votre pièce d'identité, et, le cas échéant, celle de l'enfant,
- ✓ Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture d'électricité par ex.)
- ✓ La fiche de renseignement à télécharger sur le site de la commune www.ville-en-sallaz.fr rubrique Informations Pratiques / Enfance (vous pourrez également remplir ce document en mairie)

Une fois cette démarche effectuée en mairie, un rendez-vous sera à fixer avec la Direction de l'Ecole pour validation de l'inscription par l'Education Nationale. Lors de ce rendez-vous, il vous sera demandé les documents supplémentaires suivants : le livret de famille tenu à jour, le carnet de santé de l'enfant (+ le jugement de divorce ou la convention judiciaire établissant l'attribution de la garde de l'enfant et l'autorité parentale dans le cas de parents vivant séparément + le certificat de radiation de la dernière école fréquentée dans le cas d'un enfant ayant déjà été scolarisé dans une autre école).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement concernant ces inscriptions.

Le Maire,
Laurette CHENEVAL

Secrétariat Général : 04-50-36-94-23 / secretariat@ville-en-sallaz.fr